

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2016-10-24 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 24^e jour du mois d'octobre deux mille seize à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Esther Savard
Monsieur le conseiller : Bruno Cormier

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV); l'ordre du jour est le suivant :

1. Acceptation soumission, recherche en eau – forages exploratoires
2. Mandat Akifer, surveillance des forages exploratoires
3. Installation de glissières de sécurité
4. Mention du veto du maire : résolution 2016-10-225
5. Reconsidération de la résolution numéro 2016-10-225
6. Demande de dérogation mineure, 410 rue Saint-Charles
7. Mise à jour de la carte urbaine - mandat Éric Lortie, arpenteur-géomètre
8. Aide financière, Coopérative de santé Portneuf – St-Basile
9. Nomination représentante à la Résidence Portneuvienne
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

Rés.2016-10-239 Acceptation soumission, recherche en eau – forages exploratoires

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour la recherche en eau souterraine – forages exploratoires;

Considérant que la firme Akifer a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses);

Les Forages L.B.M. inc.	21 097.91 \$
Samson et Frères inc.	22 512.11 \$
Groupe Puitbec	22 937.51 \$

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour la recherche en eau souterraine – forages exploratoires à Les Forages L.B.M. inc. au montant de 21 097.91 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée à la taxe d'accise.

Rés.2016-10-240 Mandat Akifer, surveillance des forages

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services d'Akifer pour la surveillance et le suivi des futurs forages exploratoires pour un montant de 9 898.00 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée à la taxe d'accise.

Rés.2016-10-241 Installations glissières de sécurité

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense au montant de 5 800 \$ taxes en sus pour l'installation de glissières de sécurité.

Mention du vote du maire : résolution 2016-10-225

La greffière mentionne que le maire a refusé d'approuver la résolution portant le numéro 2016-10-225 « Dérogation mineure, 410 rue Saint-Charles » et qu'en conséquence, cette résolution doit être soumise à nouveau au conseil lors de la présente séance.

**Rés.2016-10-242 Reconsidération de la résolution numéro 2016-10-225
(Dérogation mineure, 410 rue Saint-Charles)**

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition de septembre 2016;

Attendu que la demande consiste à permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur de 2.7 mètres au lieu de 2 mètres tel qu'exigé à l'article 9.4.1.2 sur les lignes latérales de la cour arrière;

Attendu qu'à la résolution numéro 2016-10-225, le conseil a accepté, à la majorité, la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 981 631 sis au 410, rue Saint-Charles, portant le matricule 9875 53 8203;

Attendu que le maire a refusé d'approuver cette résolution et qu'il est donc nécessaire que le conseil reconsidère cette décision (acceptation de la dérogation mineure);

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la résolution numéro 2016-10-225 acceptant la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 981 631 sis au 410, rue Saint-Charles, portant le matricule 9875 53 8203, ne soit pas approuvée de nouveau et, en conséquence, qu'elle n'ait aucun effet.

Rés.2016-10-243 Demande de dérogation mineure, 410 rue Saint-Charles

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix », édition de septembre 2016;

Attendu que la demande consiste à permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur de 2.7 mètres au lieu de 2 mètres, tel qu'exigé à l'article 9.4.1.2 sur les lignes latérales de la cour arrière;

Attendu la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que les personnes intéressées ont pu être entendues concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 11 octobre 2016;

Attendu que le propriétaire était présent à la séance ordinaire du 11 octobre 2016 et a donné des explications supplémentaires à sa demande de dérogation mineure;

Attendu que les informations entendues à cette séance étaient différentes de la demande initiale présentée au Comité consultatif d'urbanisme (clôture devant être installée en cour arrière au lieu des lignes latérales);

Attendu que le conseil considère qu'il n'y a pas lieu ici d'accorder la dérogation mineure pour permettre une clôture d'une hauteur de 2.7 mètres sur les lignes latérales;

Attendu que si le propriétaire désire formuler une demande pour une clôture en cour arrière, il devra formuler une demande distincte à cet égard, de façon à permettre à la Ville de respecter la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte partiellement la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 981 631 sis au 410, rue Saint-Charles, portant le matricule 9875 53 8203 à la condition que le propriétaire accepte d'installer sa nouvelle clôture sur les lignes latérales de la cour arrière et à une hauteur maximale de 2.14 mètres.

Rés.2016-10-244 **Mise à jour de la carte urbaine – mandat Éric Lortie, arpenteur-géomètre**

Considérant que la ville doit régulièrement mettre à jour la carte urbaine;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate monsieur Éric Lortie, arpenteur-géomètre à procéder à la mise à jour de la carte urbaine par la prise de relevés terrain des bâtiments, la mise en plan ainsi que la transmission des documents à la MRC de Portneuf pour un montant de 9 525 \$ taxes en sus.

Rés.2016-10-245 **Aide financière, Coopérative de santé Portneuf – St-Basile**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à majorité;

QUE la Ville de Portneuf accorde une aide financière, pour l'exercice 2016, au montant de 10 000 \$ à la Coopérative de santé de Portneuf – Saint-Basile.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est acceptée avec cinq voix favorables et une voix défavorable.

Rés.2016-10-246 **Nomination représentante à la Résidence Portneuvienne**

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE madame la conseillère Chantale Hamelin soit nommée représentante pour la Ville de Portneuf auprès de la Résidence Portneuvienne.

Période de questions

Aucune question n'est posée au conseil.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 19 : 08 hres.

maire

greffière